



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 3212

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la perte d'audition. En effet, une mauvaise audition pose des problèmes de communication quotidiens à près de cinq millions de personnes en France, dont 3 sur 5 ont plus de cinquante-cinq ans. La principale cause de ces troubles reste la presbycusie. Les personnes touchées ont souvent été exposées de manière prolongée à un niveau de bruit dangereux dans leur travail (bâtiment, transport, travail en usine) ou chez eux (domicile proche d'un aéroport ou d'une autoroute). Cependant, une nouvelle population à risque apparaît. Il s'agit des jeunes, à cause plus particulièrement de l'écoute à volume très élevé des baladeurs et de la sonorisation de discothèques et des salles de concert. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à la mise en place d'exams préventifs afin d'éviter que les problèmes d'audition ne deviennent un handicap social ou professionnel pour les jeunes.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3212

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5250

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)